

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 mars 2022

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : Mmes **CHENE** Sylvie, **GUTHMULLER** Marina.

MM. **BAUER** Jean-Marc, **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **LOGEL** Rémy,
NEY Aymeric, **REMP** Jacques, **STEPHAN** Daniel, **WALTHER** Jean-Claude,
WALTER Dany.

Absents avec excuse : Mmes **BUMB** Laure, **JAEGER** Mélanie, M. **SCHULER** Albert.

Mme **BUMB** Laure a donné procuration à M. **WALTER** Dany.

Mme **JAEGER** Mélanie a donné procuration à Mme **GUTHMULLER** Marina.

1. Désignation du
secrétaire de
séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) Mme **CHENE** Sylvie comme secrétaire de séance.

2. Approbation du
compte rendu de
la séance
précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 25 février 2022 est adopté à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix).

3. Approbation du
compte
administratif
année 2021.

Sous la Présidence de Monsieur **REMP** Jacques, conseiller le plus ancien des membres présents, (le Maire ayant quitté la salle) le Conseil Municipal, après avoir entendu, discuté les explications de Monsieur **STEPHAN** Daniel, adjoint responsable des finances, a approuvé à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix), le compte administratif de la Commune, exercice 2021 qui clôt en :

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

I. DEPENSES DE L'EXERCICE :

1. Dépenses de fonctionnement	448 771.60 €
2. Dépenses d'investissement	<u>157 269.00 €</u>
TOTAL DES DEPENSES	606 040.60 €

II. RECETTES DE L'EXERCICE :

1. Recettes de fonctionnement	545 564.39 €
2. Recettes d'investissement	<u>237 476.02 €</u>
TOTAL DES RECETTES	783 040.41 €

Il en résulte un excédent global de clôture de :

1. Excédent de fonctionnement	96 792.79 €
2. Déficit d'investissement	- 42 303.95 €

3. Solde d'investissement N-1	<u>122 510.97 €</u>
EXCEDENT TOTAL	176 999.81 €

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

4. Approbation du compte de gestion du trésorier année 2021.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur WALTER Dany,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures figurant au compte de gestion du Receveur concordent avec celles du compte administratif de la Commune ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'année 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif présente
un excédent de fonctionnement de : **96 792.79 €**
un excédent d'investissement de : **80 207.02 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :
Affectation en recettes d'investissement article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 96 792.79 €
Affectation en dépenses d'investissement article 001 (solde d'exécution reporté) : 80 207.02 €

6. Vote des taux d'impositions pour l'année 2022.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 02 mai 2022

Par délibération du 01 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60,74 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'augmenter les taux d'imposition en 2022, comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,83 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 62,25 %

7. Programme d'investissement de l'année 2022.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

Avant le vote du budget primitif, le Maire communique au Conseil Municipal le programme des travaux d'investissement de l'année 2022 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le programme des travaux d'investissement détaillé ci-après :

• 047 - Réseaux secs – passage de l'éclairage public en LED	100 000 €
• 061 – Acquisition de matériel – broyeur	5 000 €
• 081 – Ancienne laiterie – divers travaux	19 000 €
• 092 – Travaux de voirie – trottoirs route de Lobsann	25 000 €
• 092 – Travaux de voirie – signalisation verticale	5 000 €
• 092 – Travaux de voirie – panneaux signalisation	5 000 €
• 093 – Cimetière – chemin d'accès	21 000 €
• 093 – Cimetière – allée intérieure	14 000 €
• 094 – Aménagement paysager – place de l'Eglise, monument aux morts	8 000 €
• 099 – City Park aire de jeux – city-park, aire de jeux et plateforme	134 000 €
• 100 – Cabinet médical – rénovation fin des travaux	5 000 €
Montant total	341 000 €

8. Vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le budget primitif communal exercice 2022 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le budget primitif communal de l'exercice 2022 comme suit :

I. DEPENSES :

1. Dépenses de fonctionnement	514 920.00 €
2. Dépenses d'investissement	<u>408 799.81 €</u>

Dépenses totales	923 719.81 €
------------------	--------------

II. RECETTES :

1. Recettes de fonctionnement	514 920.00 €
2. Recettes d'investissement	<u>408 799.81 €</u>
Recettes totales	923 719.81 €

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

9. Choix des entreprises pour le city-park et aire de jeux.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de retenir les entreprises pour l'aménagement d'un city-park et d'une aire de jeux. Suite à consultations, il présente les devis des entreprises : Ets GOERICH de Langensoultzbach, Ets SATD de Russ, Ets TERRE A TERRE de Lampertsloch et Ets HERRMANN de Surbourg,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 01 abstention et 12 voix pour (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de retenir l'entreprise SATD de Russ pour l'équipement du city-stade pour un montant de 31 190 € HT, soit 37 428 € TTC.
- Décide de retenir l'entreprise SATD de Russ pour l'équipement de l'aire de jeux pour un montant de 11 710 € HT, soit 14 052 € TTC.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 02 abstentions et 11 voix pour (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de retenir l'entreprise HERRMANN de Surbourg pour le terrassement du city-stade pour un montant de 26 068.40 € HT, soit 31 282.08 € TTC.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

10. Certification PEFC.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le renouvellement d'engagement à la certification PEFC qui arrive à échéance le 31/12/2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de renouveler l'engagement à la certification PEFC, système de certification de la gestion forestière communale durable, pour une durée de 5 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2027), renouvelable.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer le contrat et tous documents y afférents.

11. Extinction de l'éclairage public.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de procéder à l'extinction de l'éclairage public durant une partie de la nuit pour des raisons d'économie d'énergie.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 02 abstentions et 11 voix pour (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de procéder à l'extinction des nouveaux lampadaires à leds de 23h à 05h, à titre expérimental sur une durée de un an.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

12. Participation communale pour le football club.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur la demande de subvention du football club pour la réfection de la pelouse.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'accorder une participation communale pour le football club pour un montant de 2 000 € pour la réfection de la pelouse.
- Précise que le montant sera prévu au budget communal exercice 2022.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

13. Subvention association des œuvres scolaires.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'AOS (Association des Œuvres Scolaires) de WISSEMBOURG.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 19 avril 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'allouer une subvention d'un montant de 75 € (pour 50 élèves) à l'AOS (Association des Œuvres Scolaires) de WISSEMBOURG.
- Précise que cette subvention sera allouée chaque année à raison de 1.50 € par enfant.
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal exercice 2022.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

14. Location salle des fêtes Club Vosgien.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer le tarif de location de la salle des fêtes pour le Club Vosgien Soultz-Merckwiller pour le 27/03/2022 à l'occasion de la sortie printanière des districts.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

Reçu le 19 avril 2022

- Décide de fixer à 150 € TTC le tarif de location de la salle des fêtes pour le Club Vosgien Soultz-Merwiller.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

15. Divers.

Le Maire informe le conseil municipal que :

Le permis d'aménager du lotissement a été accordé.

Il a été rapporté par différentes personnes que l'accueil en mairie n'est pas très avenant.
